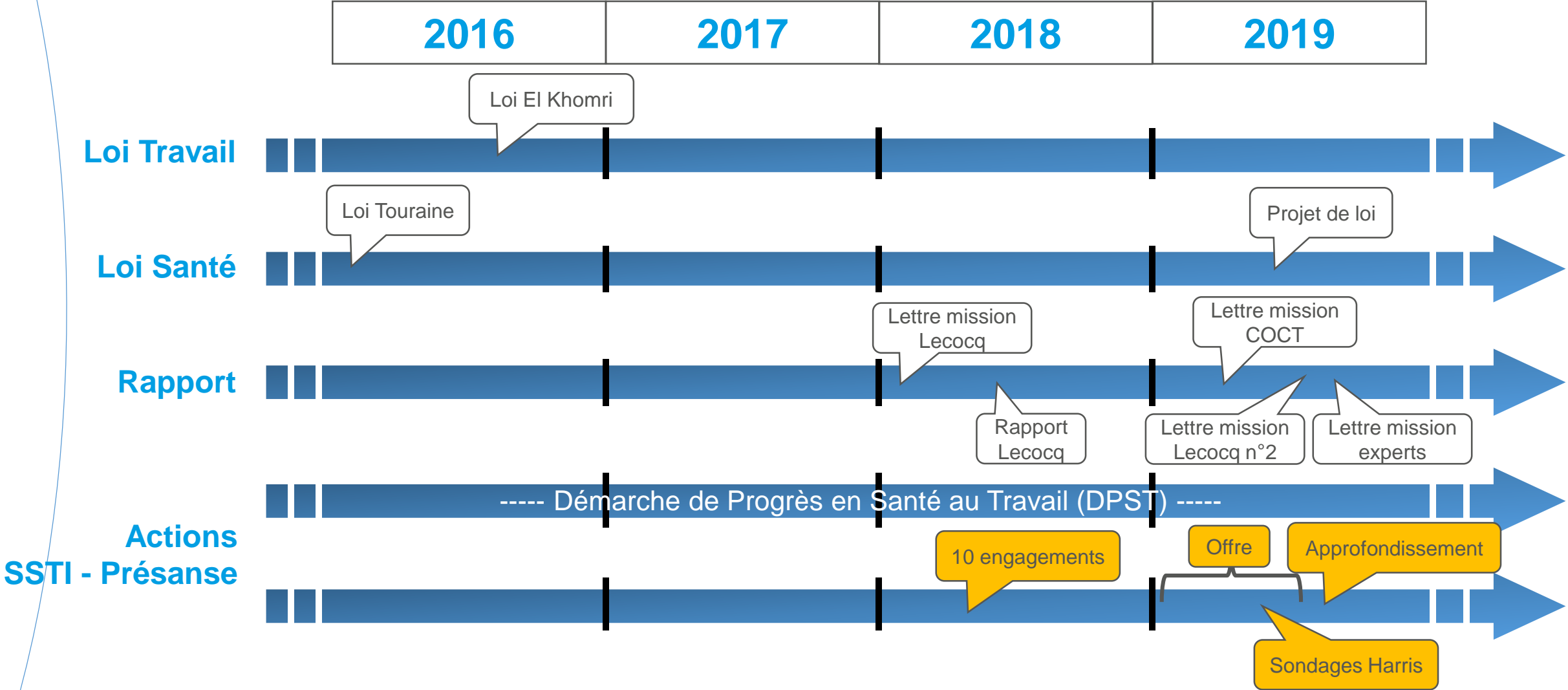


Actualités

Frise chronologique



Frise des événements des deux dernières années

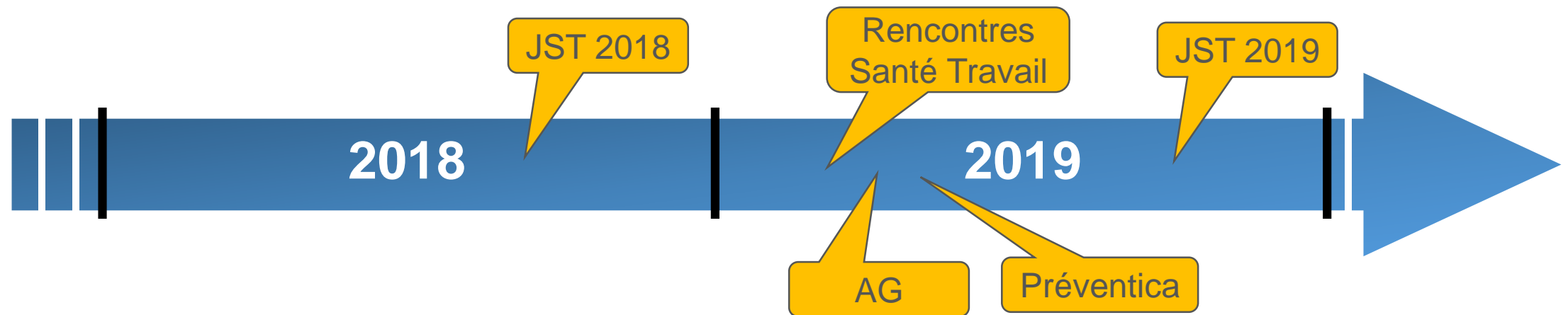
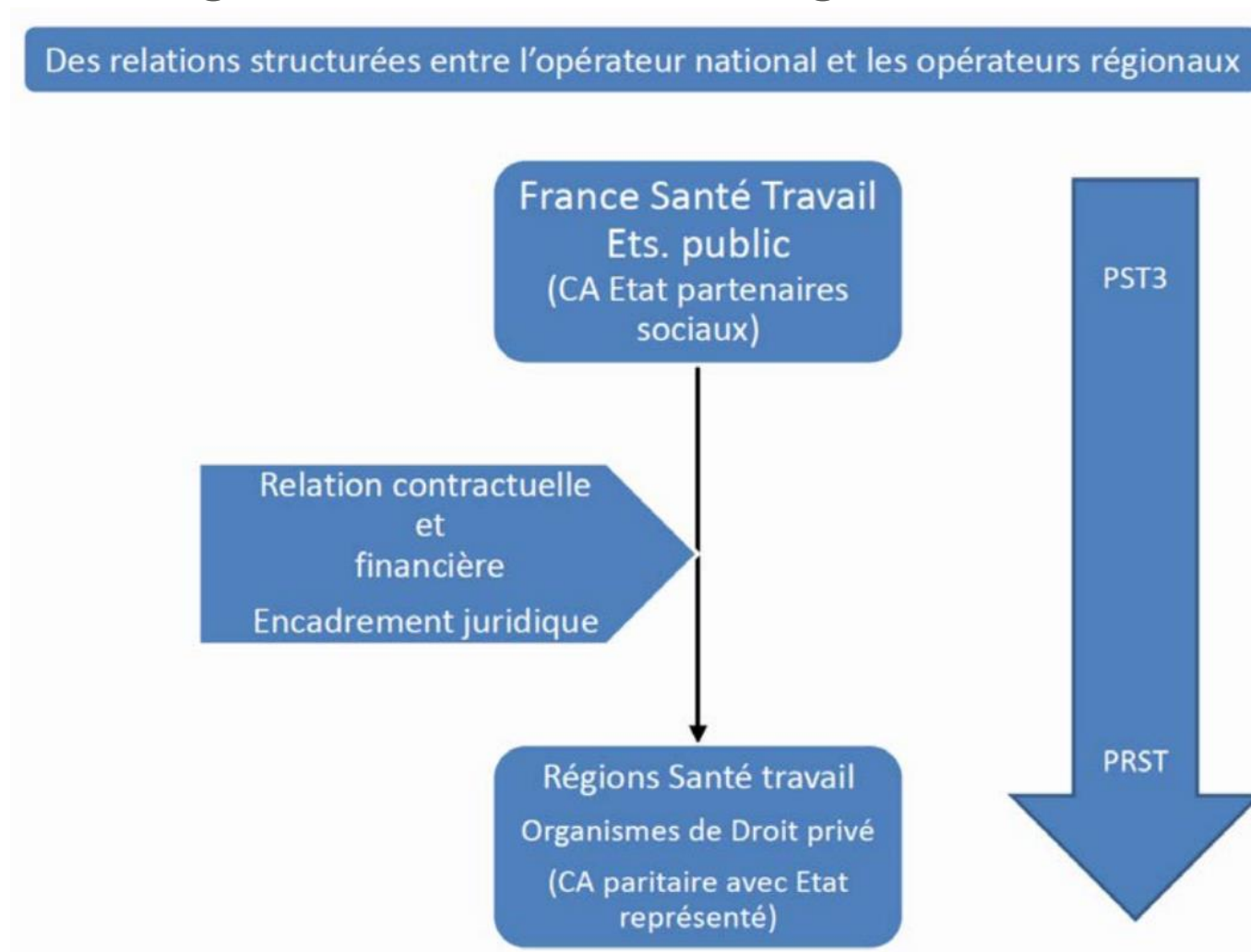
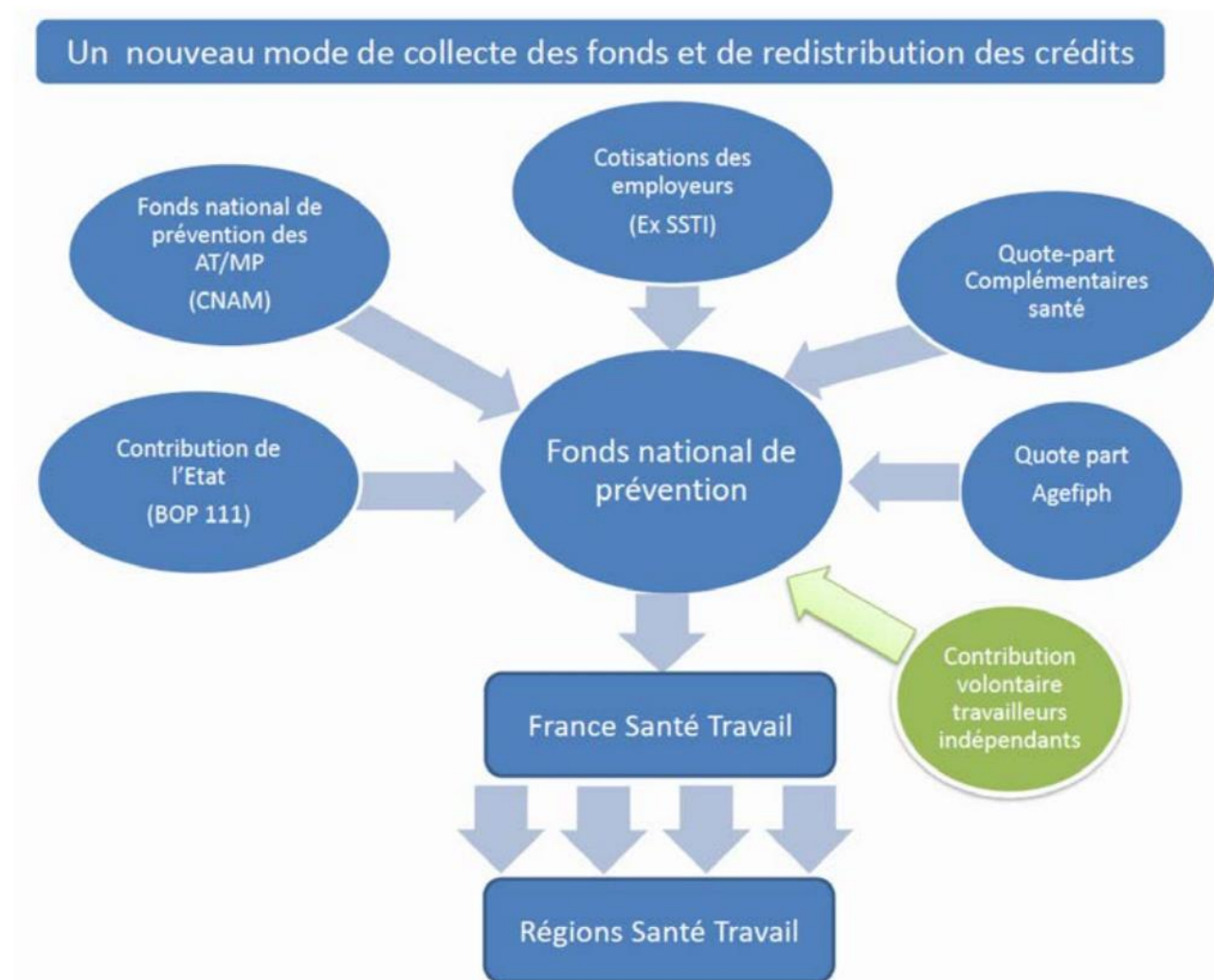


Schéma 6 : Pilotage des structures régionales



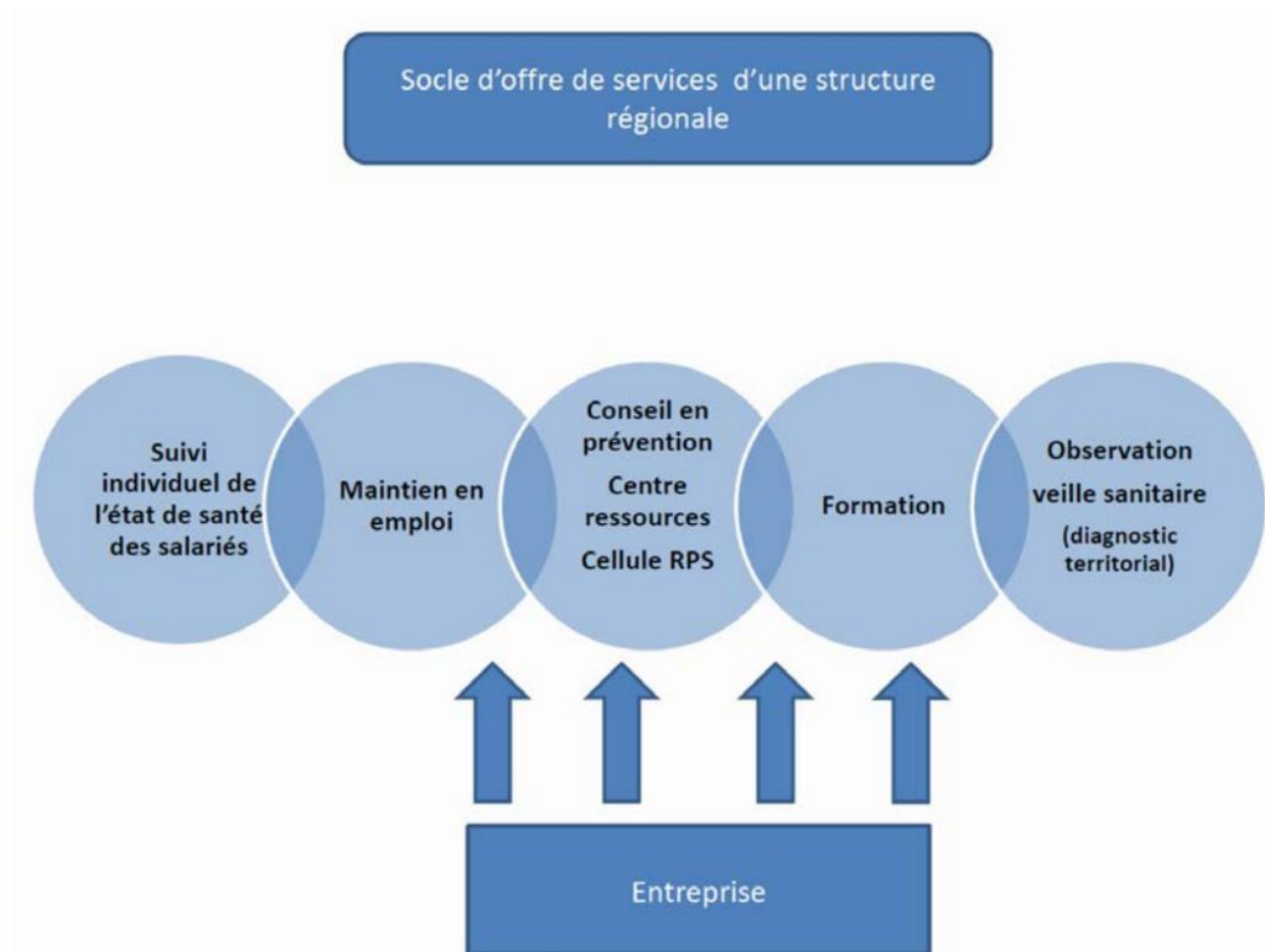
Rapport :
« Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée »

Schéma 4 : Modèle financier



Rapport :
« Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée »

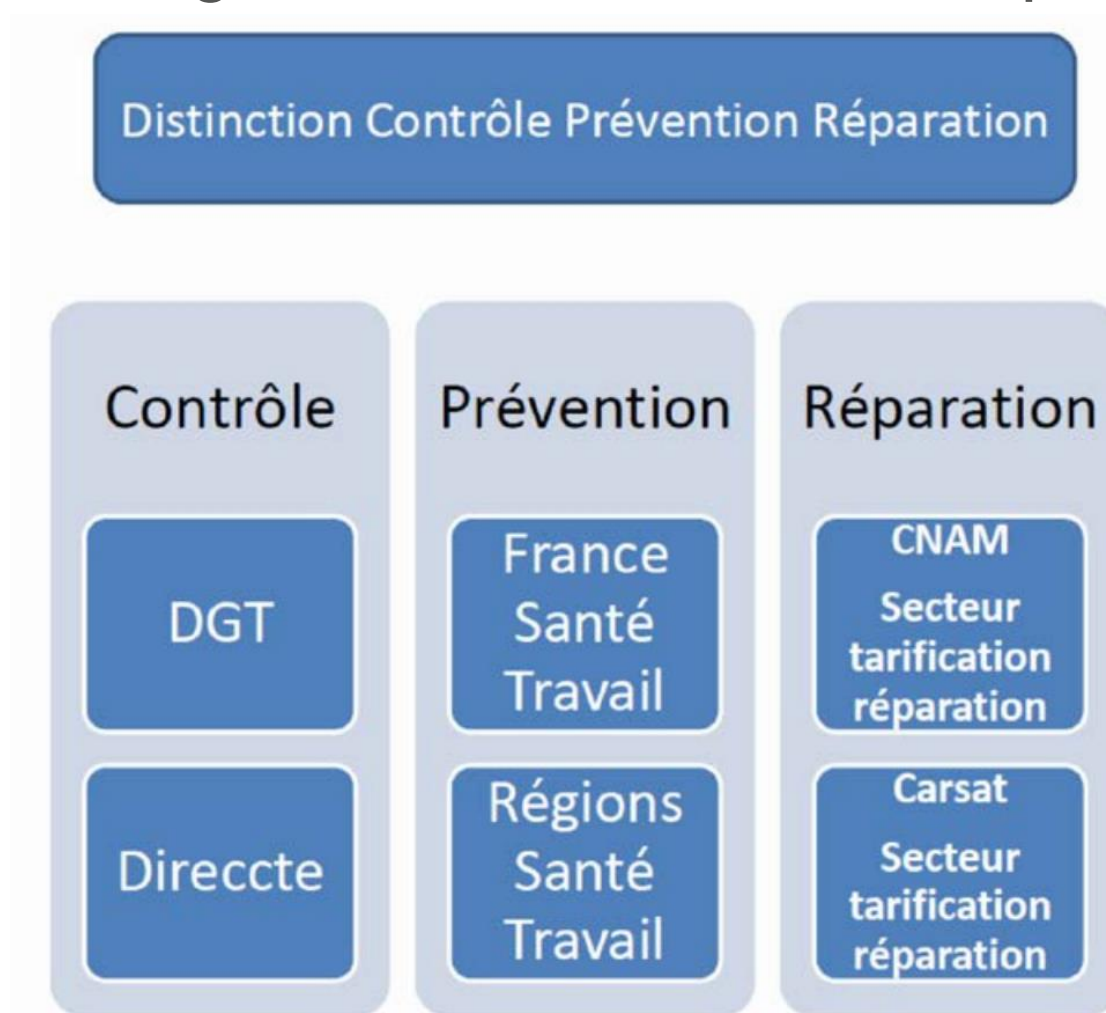
Schéma 1 : Socle d'offre de service au niveau régional



Rapport :

« Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée »

Schéma 3 : Recentrage et clarification de la répartition des rôles



Un état des lieux à compléter

Missions et compétences des SSTI



Activités des SSTI

Une connaissance ***toujours + fine***
des spécificités sectorielles et des risques
professionnels associés

**30 % de fiches
d'entreprises créées
et mises à jour en 2017**
(soit 117 500 fiches) pour aider
les entreprises à évaluer
leurs risques.

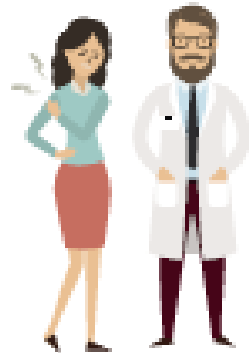


610 000 fiches d'entreprises
au total permettant de couvrir près
de **45% des établissements** du
secteur privé et **69% des salariés.**

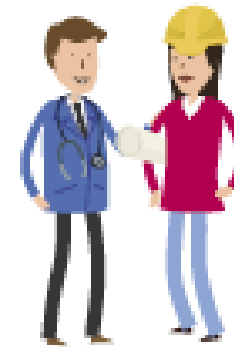
Activités des SSTI

Un accompagnement *au + près des salariés et des employeurs* pour réduire les risques d'expositions et de désinsertion professionnelle

520 000
Actions en
Milieu de
Travail tracées
dans **265 000**
établissements.



328 000
conseils d'amé-
nagements de
postes prévenant
le risque d'arrêts
de travail ou de
sortie de l'emploi.

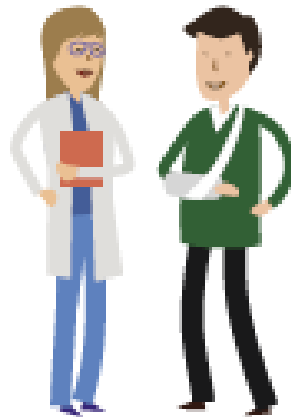


150 000 avis
d'inaptitudes
délivrés avec une
solution sociale
pour chaque
salarié.

Suivi de l'état de santé

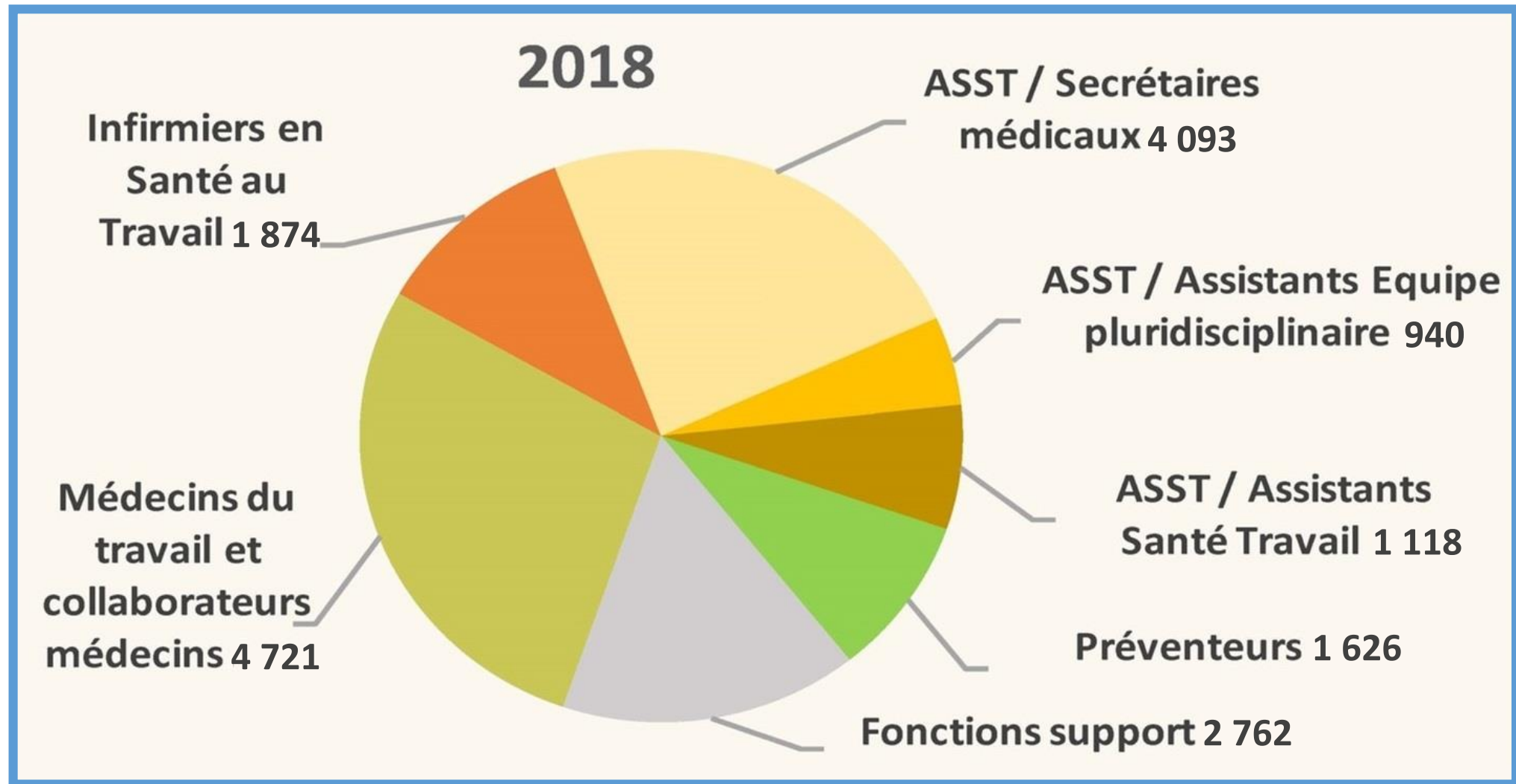
Un suivi individuel de chaque salarié ***toujours + adapté à son état de santé***, assuré par des professionnels de santé plus nombreux grâce au renfort d'infirmiers en santé au travail

Ciblage des visites médicales (6,3 millions) afin que les **4 700 médecins du travail** se concentrent sur les cas qui nécessitent leur expertise.



Près de **1900 infirmiers du travail** (+22% en 2018), ayant réalisé sous protocole médical **1,7 million d'entretiens** cette année permettant d'assurer à chaque salarié un suivi de son état de santé à intervalle régulier en fonction de ses besoins, et d'orienter vers le médecin du travail si nécessaire.

Répartition de l'ensemble des salariés des SSTI par groupes d'emplois (en personnes physiques)



Source : rapport de branche 2017

Présanse – Journée d'information Médecins-Relais – jeudi 27 juin 2019

17 130 personnes en 2018

Suivi individuel et veille sanitaire

Une veille sanitaire et une traçabilité des expositions professionnelles *toujours + développée*



6,5 millions de dossiers médicaux santé travail informatisés et structurés permettant un meilleur suivi dans le temps et l'exploitation de données collectives.

81% des SSTI ont participé dans l'année à au moins une enquête nationale épidémiologique pour nourrir la recherche

En proximité des salariés



17 000
collaborateurs

+ de 23 000 points de consultation

1 500
centres fixes,
répartis sur
l'ensemble
du territoire



11 580
points de stationnement
d'unités mobiles



10 220
centres annexes
ou d'entreprises

Principes d'universabilité

pour accueillir **15** millions de salariés
près de **15** sur tout le territoire,

travaillant **1,5** million
dans **1,5** d'établissements

700 000 salariés de la fonction
publique

Pilotage et coordination

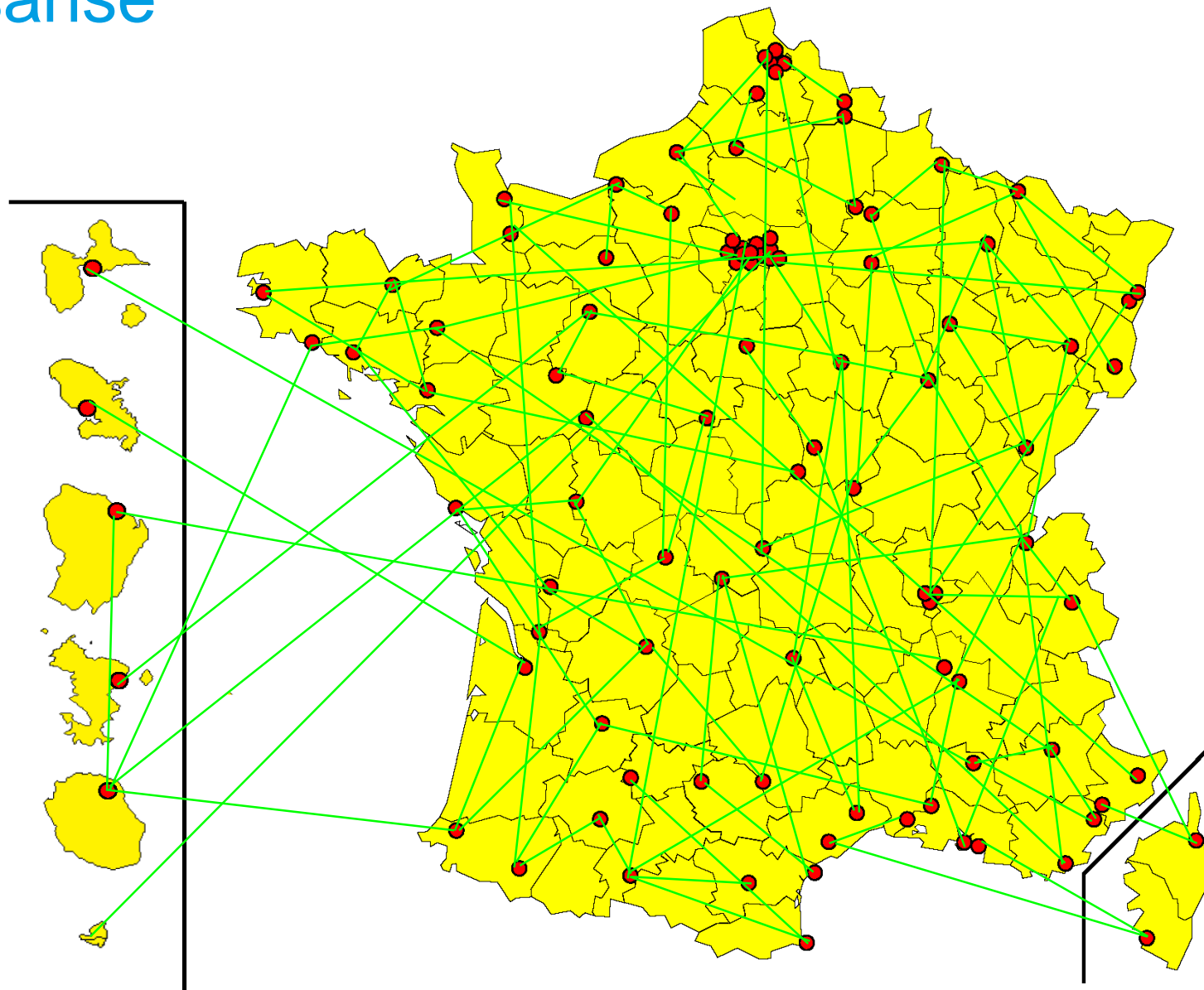
Vers une organisation + structurée et plus cohérente

Dans toutes les régions métropolitaines, **les SSTI ont constitué des associations régionales** pour que leurs actions au bénéfice de leurs entreprises adhérentes soient plus cohérentes, mieux coordonnées et plus efficaces.

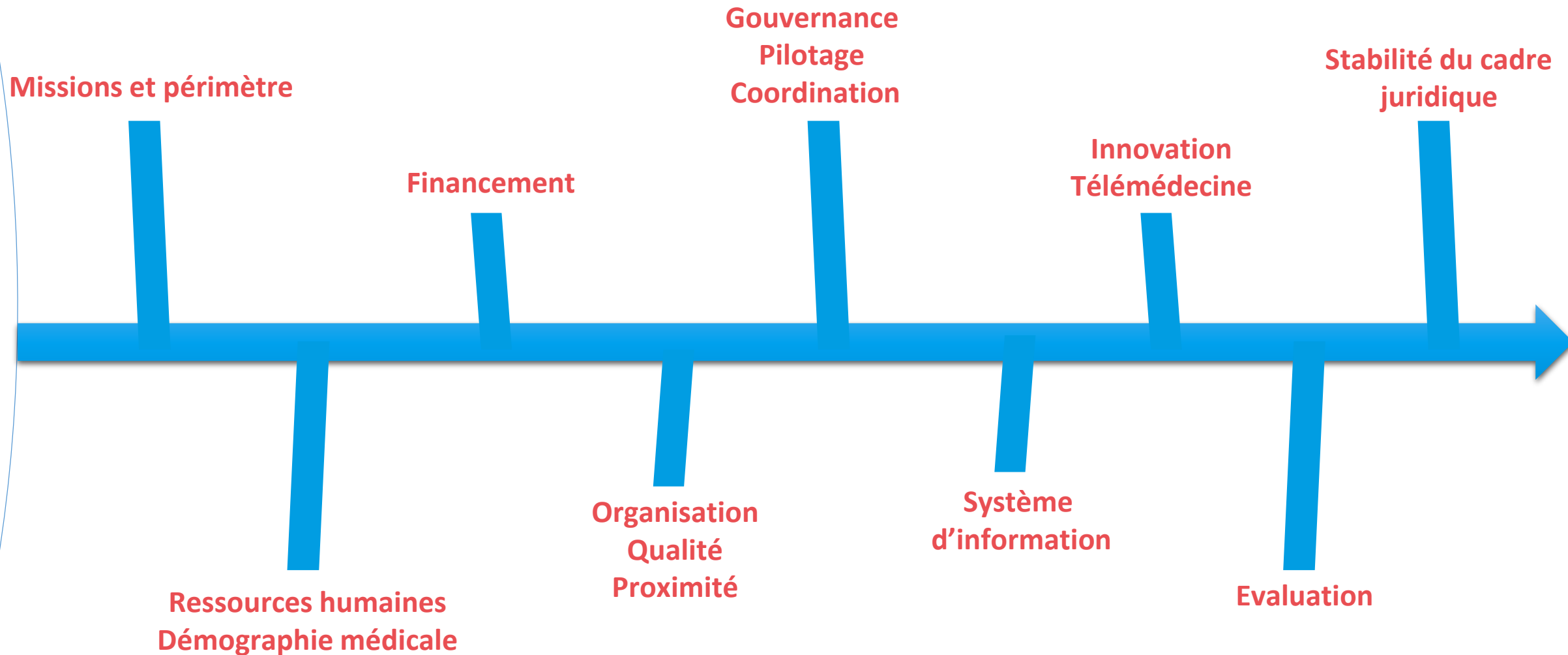


Les SSTI et leurs représentations régionales et nationale constituent ainsi **le réseau Présanse.**


Le réseau Présanse



Déterminants d'une évolution réussie



Qu'attend-on d'un Service de Santé au Travail ?



EVITER L'ALTERATION DE
L'ETAT DU TRAVAILLEUR
DU FAIT DE LEUR TRAVAIL



AGIR EN FAVEUR DU
MAINTIEN DANS L'EMPLOI



FAIRE DU LIEU DE TRAVAIL
UN TERRITOIRE DE SANTÉ

Quels bénéficiaires ?

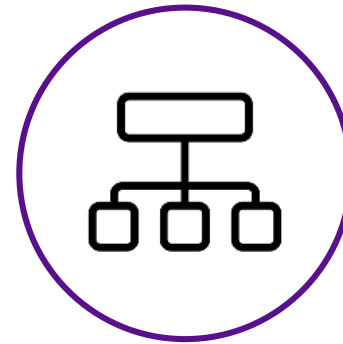
Les salariés



Les entreprises



Les branches
professionnelles



Les acteurs publics



Quel périmètre ?

Santé au travail

Prévention des risques
professionnels

Maintien en emploi

Qualité de vie au travail

Bien-être au travail

Santé globale

Santé

Santé publique

Pénibilité